

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1898

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Réaménagement de la place Grandclément - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1898**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Réaménagement de la place Grandclément - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

L'opération place Grandclément fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le projet de réaménagement de la place Grandclément s'inscrit dans la dynamique urbaine en cours sur le quartier. Il participe au développement du secteur en accompagnant la transformation déjà initiée, avec le projet de mise en double site propre du C3 et qui se poursuit avec l'arrivée du tramway T6 et de la future zone d'aménagement concerté Grandclément.

II - Objectifs et projet d'aménagement

La place Grandclément présente une surface d'environ 20 000 m² et le projet d'aménagement répond aux objectifs principaux suivants :

1° - Améliorer le cadre de vie

- embellir la place, la rendre plus attractive et agréable, en faire un véritable lieu de vie,
- prendre en compte les usages actuels (équipements publics, commerces, cafés/restaurants, stationnement) et favoriser le développement de nouveaux usages.

2° - Renforcer la centralité du quartier Grandclément

- renforcer l'attractivité de la place,
- l'insérer dans la dynamique de renouvellement du quartier,
- valoriser les éléments patrimoniaux.

3° - Améliorer les déplacements tous modes

- accompagner l'arrivée du tramway T6 dont le tracé est prévu *via* la place Grandclément,
- aménager des cheminements piétons lisibles et confortables,
- compléter le maillage modes actifs.

Afin de répondre à ces enjeux, il est prévu un réaménagement de l'ensemble de la place décliné comme suit :

- l'intégration de la plateforme du tramway, d'une voirie en sens unique ouest-est et d'une piste cyclable bidirectionnelle,
- l'agrandissement de la place haute *via* le remblaiement de la partie en pente ainsi que la création de larges cheminements piétons et d'un escalier permettant d'accéder directement au cours Tolstoï,
- la végétalisation de la place par des arbres et des bandes plantées,
- la construction d'une buvette en cœur de place,
- la mise en œuvre d'un espace libre pour la tenue d'événements et de mobilier ludique,
- l'installation d'une fontaine d'ornement et ludique côté est de la place, de l'autre côté du couloir bus C3.

L'enveloppe financière affectée à la réalisation de ces travaux est estimée à 8 397 000 € TTC.

III - Autorisation de programme

Une 1^{ère} délibération du Conseil n° 2016-1340 du 11 juillet 2016 a décidé d'une individualisation partielle tous budgets confondus de 17 330 416 € TTC en dépenses et 1 830 453 € en recettes, afin de conduire les études et travaux pour le projet de trolleybus C3, sous maîtrise d'ouvrage unique de SYTRAL Mobilités.

Une 2^{ème} délibération du Conseil n° 2017-1847 du 6 mars 2017 a décidé d'une individualisation complémentaire de 6 480 000 € TTC en dépenses et 1 580 700 € en recettes à la charge du budget principal, afin de réaliser les études de maîtrise d'œuvre du réaménagement de la place Grandclément (1 290 000 € TTC en dépenses) ainsi que les travaux de requalification du boulevard Réguillon et de la rue Decorps (5 190 000 € TTC en dépenses).

Une 3^{ème} délibération du Conseil n° 2017-2352 du 6 novembre 2017 a décidé d'une individualisation complémentaire de 326 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et de 90 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, afin de réaliser les travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le boulevard Réguillon et sur la rue Decorps.

Une 4^{ème} délibération du Conseil n° 2018-3128 du 5 novembre 2018 a décidé d'une individualisation complémentaire de 190 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, afin de conduire les études et les travaux de réalisation des aménagements transitoires concertés sur la place Grandclément.

Une 5^{ème} délibération du Conseil n° 2022-1443 du 12 décembre 2022 a décidé d'une individualisation complémentaire de 6 470 000 € TTC en dépenses sur le budget principal, afin de réaliser les travaux d'aménagement de la place Grandclément, dont 1 437 000 € TTC qui concernent des travaux effectués pour le compte de la Ville de Villeurbanne, venant en complément des crédits de paiement déjà positionnés sur l'opération.

Il est maintenant proposé au Conseil d'individualiser une nouvelle autorisation de programme complémentaire de 1 000 000 € TTC en dépenses sur le budget principal, afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement de la place Grandclément donc le montant a évolué au vu du contexte d'inflation des prix. Ce montant nécessaire pour les travaux de la place Grandclément est maintenant évalué à 9 800 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'aménagement de la place Grandclément à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P08 - Transports urbains pour un montant de 1 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 400 000 € TTC en 2024,
- 400 000 € TTC en 2025,
- 200 000 € TTC en 2026,

sur l'opération n° 0P08O5073.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 29 126 535 € en dépenses, dont 25 316 535 € à la charge du budget principal, 3 810 000 € à la charge du budget annexe de l'assainissement et 3 131 153 € en recettes pour le budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309802-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
